



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 JUIN 2025

Date de la convocation : **mercredi 28 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de juin le conseil municipal de la commune de VIEUX-FORT s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Lecture du Procès-verbal du 19 décembre 2024**

**Lecture du Procès-verbal du 14 avril 2025**

- 1. Délibération portant adhésion aux missions donnant lieu à remboursement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe**
- 2. Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école Auguste FELER de VIEUX-FORT**
- 3. Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**
- 4. Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique**
- 5. Délibération portant adhésion au contrat cadre de fourniture de titres-restaurant dématérialisés aux agents de la commune de Vieux-Fort**
- 6. Délibération portant adhésion au contrat de prestation de service avec DOCAPOSTE pour la dématérialisation des bulletins de paie et indemnités**
- 7. Délibération sur la prise de participation de la commune de VIEUX-FORT à la société publique locale « SPL cœur d'énergie »**
- 8. Délibération portant sur l'accompagnement par le cabinet Alliance Stratégie Innovation Consulting des projets de développement économique en tourisme durable et écologique de la ville de Vieux-Fort**
- 9. Questions diverses**

**Etaient Présents** : (MM). : Héric ANDRE, Didier GELARD, Rosie MALESPINE, Magloire MICHINEAU, Rudia TALBOT, Marlène DELANNAY, Claudine MONTHOUEL, Kessy RENIA-BOURGEOIS, Carole CASTELNEAU, Celia DELANNAY, Emile Rolland PLANTIER, Jennifer MARCIN, Linda DAVID ;

**Excusés** : MM. : Anselme RENIA (*procuration donnée à Mme Claudine MONTHOUEL*), Charles BOURGEOIS (*procuration donnée à Rosie MALESPINE*), Olivier Amédée RENIA (*procuration donnée à Mme Kessy RENIA-BOURGEOIS*) ;

**Absents** : MM. : Ruddy CARRIERE, Dylan BOURGEOIS, Gladys BOURGEOIS ;

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil d'avoir répondu à sa convocation ;

Heure de début : 09h01– Salle de délibérations ;

La séance est ouverte ;

Il propose de modifier l'ordre du jour en y ajoutant 3 points supplémentaires :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le nouvel ordre du jour ainsi modifié se décline comme suit :

**Lecture du Procès-verbal du 19 décembre 2024**

**Lecture du Procès-verbal du 14 avril 2025**

- 1. Délibération portant adhésion aux missions donnant lieu à remboursement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe**
- 2. Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école Auguste FELER de VIEUX-FORT**
- 3. Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**
- 4. Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique**
- 5. Délibération sur la prise de participation de la commune de VIEUX-FORT à la société publique locale « SPL cœur d'énergie »**
- 6. Délibération portant sur l'accompagnement par le cabinet Alliance Stratégie Innovation Consulting des projets de développement économique en tourisme durable et écologique de la ville de Vieux-Fort**

Les nouveaux points ajoutés sont les suivants :

- 7. *Annulation de la délibération n°2024-14 du 15 avril 2024 portant sur la révision du plan local d'urbanisme***
- 8. *Délibération portant sur le « Marché n°2024- 01 Travaux de réfection de la Route de BEAURIVAGE à VIEUX-FORT »***
- 9. *Délibération portant sur la modification du plan de financement des travaux de réparation de la Route de BEAURIVAGE***
- 10. Questions diverses**

Le Maire indique que l'ordre du jour a été modifié car les points 6 et 7, ne seront pas concernés par la séance du jour. Il informe qu'à ce jour, il n'y a pas eu de réunion de la commission au niveau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) et ne peut donc pas émettre d'avis favorable concernant ces deux points.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland signale le fait que les délibérations traitant des points financiers n'ont pas à être rajoutés à l'ordre du jour déjà préétabli.

Monsieur le Maire fait savoir à Monsieur PLANTIER Emile Rolland qu'il a le libre choix de contester.

### **Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024**

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame MONTHOUEL Claudine pour assurer le secrétariat de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland réitère son observation pour ce qui est des points ayant un impact financier, et qu'ils n'ont pas à être rajoutés à l'ordre du jour en début de séance et demande à la secrétaire de séance, à consigner sa remarque.

Madame MONTHOUEL Claudine procède à la lecture du PV du 19 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland indique à l'ensemble des membres que le Sous-Préfet a fait un rappel au Maire du Gosier s'agissant de l'article L2121-15 du Code Général de la Collectivité Territoriale (CGCT) qui prévoit que le PV de chaque séance rédigé et signé par le/la secrétaire, doit être présenté à la plus prochaine réunion du Conseil Municipal, et pas un an et demi après.

Madame DELANNAY Célia informe que le délai n'est pas dépassé entre la date du dernier Conseil Municipal, le 19 décembre 2024 et la date du Conseil Municipal de ce jour, jeudi 05 juin 2025.

Monsieur le Maire appelle au calme et demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland relève un point mentionné dans le Procès-Verbal du 19 décembre 2024, « le CCAS a été créé » et rétorque qu'il n'a pas été créé ;

Il affirme avoir demandé la délibération portant création d'un CCAS à Vieux-Fort, qu'il n'a pas reçu à ce jour ;

Il questionne sur la création du CCAS, de son organigramme ainsi que de son budget. Il fait part du fait qu'il aurait voulu qu'un membre de sa minorité soit représenté au Conseil d'Administration du CCAS de VIEUX-FORT ;

Monsieur le Maire confirme ses dires pour l'élection et l'installation prochaine des membres du CCAS de VIEUX-FORT et de son fonctionnement ;

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autre observation. Aucune observation n'a été relevée, il décide de passer au vote ;

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est adopté à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions ;

## Lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025

Après lecture, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland note quelques incohérences dans le compte-rendu, aux pages 4 et 5, notamment entre le budget primitif et les taux d'impositions ;

Il ajoute également qu'il est énoncé à la page 7 qu'il fait part de son désir d'abstention mais que la raison n'a été pas rapportée dans le procès-verbal ;

Il a interrogé les membres de l'assemblée sur la question de la consultation du personnel ainsi que les instances concernées pour le document et qu'il n'a reçu aucune réponse de leur part.

De plus, Monsieur PLANTIER Emile Rolland affirme que le Procès-Verbal du 14 avril 2025 doit être publié sur le site internet de la collectivité et s'appuie sur l'article L2121-15 du CGCT dont les dispositions rendent obligatoires la publication des PV sous forme dématérialisée sur le site internet de la commune, entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

Il indique que s'il n'y a pas eu de délibération avant cette date, la collectivité est tenue d'appliquer la législation en vigueur ;

Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote ;

Le procès-verbal du 14 avril 2025 est adopté à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions ;

Monsieur le Maire propose de réorganiser l'ordre du jour pour libérer les intervenants de la société publique locale 'Cœur d'Energie' ;

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition ;

En définitive, l'ordre du jour est établi comme suit :

### **Lecture du Procès-verbal du 19 décembre 2024**

### **Lecture du Procès-verbal du 14 avril 2025**

- 1. Délibération sur la prise de participation de la commune de VIEUX-FORT à la société publique locale « SPL cœur d'énergie »**
- 2. Délibération portant sur l'accompagnement par le cabinet Alliance Stratégie Innovation Consulting des projets de développement économique en tourisme durable et écologique de la ville de Vieux-Fort**
- 3. Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école Auguste FELER de VIEUX-FORT**
- 4. Délibération portant adhésion aux missions donnant lieu à remboursement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe**
- 5. Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

6. **Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique**
7. **Annulation de la délibération n°2024-14 du 15 avril 2024 portant sur la révision du plan local d'urbanisme**
8. **Délibération portant sur le « Marché n°2024- 01 Travaux de réfection de la Route de BEAURIVAGE à VIEUX-FORT »**
9. **Délibération portant sur la modification du plan de financement des travaux de réparation de la Route de BEAURIVAGE**
10. **Questions diverses**

**1. Délibération sur la prise de participation de la commune de VIEUX-FORT à la société publique locale « SPL Cœur d'Energie »**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée la présence des représentants de la société d'aménagement « SPL Cœur d'Energie » qui sont Monsieur OPHELTES en tant que Président et Monsieur EUSTACHE, le Directeur.

Les intervenants exposent la SPL Cœur d'Energie aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire les remercie pour leur intervention. Il communique sur le fait qu'il s'agit d'un outils pour la mise en forme de projets de la collectivité, d'où l'implication de la SPL et remercie l'amabilité de Madame le Maire de Baie-Mahault, principale actionnaire avec le Conseil Régional, pour la cession de dix actions au sein du capital de la société pour permettre à la collectivité de Vieux-Fort de pouvoir bénéficier de leur aide, en tant qu'actionnaire minoritaire ;

Il explique la nécessité de recourir à la SPL, dans le but répondre rapidement aux différents appels à projet proposés sur l'année, dans les délais impartis ;

Madame TALBOT Rudia, souhaite savoir si l'implication de la SPL auprès des collectivités est proportionnelle au montant d'action détenue par celles-ci ;

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur OPHELTES confirment, que cela dépend effectivement du nombre d'actions. Le Directeur Monsieur EUSTACHE ajoute une précision ; qu'afin de détenir un siège officiel au sein de la SPL, les collectivités doivent participer à hauteur de 100 000 euros, chose que les collectivités minoritaires actionnaires ne peuvent assurer. C'est pour cela que la collectivité de Baie-Mahault a décidé de céder des actions, consciente de l'impossibilité de certaines communes à trouver ces fonds. Aussi, il indique aux membres qu'au sein du conseil d'administration de la société, un élu de la ville de Vieux-Habitants est le représentant des petites collectivités minoritaires dont fera partie la collectivité de Vieux-Fort ;

Après la réponse de Monsieur EUSTACHE, Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland indique qu'il prend connaissance de ce projet lors de cette séance. Il affirme le fait de ne pas avoir été informé des échanges qu'il y a eu entre Monsieur le Maire et les membres de la SPL ;

Monsieur le Maire

Il ajoute que son groupe va s'abstenir de voter par manque d'information et rappelle qu'il y a obligation d'informer la population sur les actions mises en place au sein de la collectivité ;

Également, Monsieur PLANTIER Emile Rolland interroge sur l'absence de la presse pour la séance d'aujourd'hui ;

Monsieur le Maire répond qu'il a tous les droits d'engager des démarches pour faire avancer la collectivité et à les proposer au Conseil Municipal ; qu'il n'a pas d'autorisation à avoir de sa part pour démarcher les sociétés pour les projets de la collectivité et demande s'il y a d'autres observations ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland revient sur un évènement antérieur concernant le port de l'écharpe de Monsieur le Maire lors de la venue du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Monsieur VALLS à l'occasion de l'inauguration de la STEP ;

Monsieur le Maire souligne le fait d'avoir reçu des félicitations de Monsieur VALLS et fait savoir qu'il s'abstient de répondre davantage à cette remarque ;

Monsieur le Maire, informe qu'il n'a pas été élu pour mettre en place le projet de l'opposition ;

N'ayant pas d'autres observations, Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote ;

Monsieur EUSTACHE indique aux membres du Conseil Municipal l'importance de désigner un représentant de la ville au sein de la société SPL et que cette personne ne participera pas au vote et devra quitter la salle ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un(e) élu(e) ;

La candidature de Monsieur GELARD Didier est retenue ;

Monsieur GELARD Didier quitte la salle ;

L'assemblée est amenée à passer au vote ;

Monsieur GELARD est élu à la majorité des membres présents, soit 15 voix pour et 1 voix contre ;

Monsieur GELARD Didier est invité à rejoindre l'assemblée ;

Monsieur le Maire informe qu'après une première séance de travail sur les projets, une deuxième rencontre s'est tenue avec la SPL avec une visite sur le terrain pour établir des propositions et valider des orientations sur les projets nécessaires, avec des informations chiffrées qui montrent l'intérêt porté à ceux-ci ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland signale que le Conseil Municipal doit voter sur la désignation d'un/une représentant(e) et qu'il n'a vu pour l'instant qu'un vote pour l'adhésion au projet et non pour le/la représentant(e) ;

Il ajoute, qu'une délibération doit être rédigée pour acter la désignation de Monsieur GELARD Didier au Conseil d'Administration de la SPL ;

Le Directeur de la SPL précise ne pas être au courant du processus de vote du Conseil de VIEUX-FORT. Il précise qu'aux articles 4 et 5 que la collectivité doit désigner puis décider de son représentant.

Suite à la remarque de Monsieur PLANTIER Emile Rolland, Monsieur le Maire décide de passer au vote pour la désignation du représentant ;

Monsieur GELARD Didier se représente à nouveau ;

L'assemblée vote pour désigner officiellement Monsieur GELARD Didier comme représentant de la commune au sein de la société SPL.

Le vote de sa désignation est adopté à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour et 3 abstentions ;

Monsieur GELARD Didier a quitté la salle de délibération ;

L'assemblée passe au vote pour la participation de la SPL ;

La délibération adoptée à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions ;

Monsieur GELARD Didier rejoint l'assemblée ;

## **2. Délibération portant sur l'accompagnement par le cabinet Alliance Stratégie Innovation Consulting des projets de développement économique en tourisme durable et écologique de la ville de Vieux-Fort**

Monsieur le Maire informe de la présence de deux intervenants, Monsieur NAGAM François, Président du cabinet Alliance Stratégie Innovation Consulting et Madame RAMBINAISING Myriam, Directrice générale de l'entreprise. Il mentionne qu'il n'a pas de demande à formuler au Conseil Municipal pour échanger avec des organismes qui pourraient être des atouts pour la collectivité de Vieux-Fort ;

Madame DAVID Linda exprime le fait qu'elle n'empêche pas Monsieur le Maire d'aller chercher des organismes pour la mise en place de projets mais désire être informée en amont du Conseil Municipal pour avoir pris connaissance du dossier ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland revient sur la primordialité d'informer le conseil sur les démarches entreprises par le Maire ;

Monsieur le Maire propose aux invités d'exposer leur projet à l'assemblée ;

Monsieur NAGAM et Madame RAMBINAISING présentent la société ASIC au Conseil ;

Monsieur le Maire appuie leur présentation en donnant l'exemple de la broderie de Vieux-Fort qui est un atout fort de la collectivité. De plus, il explique que cela pourrait être l'objet d'une activité économique de Vieux-Fort axé sur le tourisme et l'environnement, n'ayant dès lors, pas de projets basés sur ses atouts ;

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland intervient en disant qu'il n'a pas eu connaissance en amont de la société ASIC et qu'à ce jour, ses membres n'ont pas connaissance de ce projet. Il appuie sur le fait qu'il n'y a eu aucunes réunions de commissions d'appel d'offres auxquelles, on lui aurait soumis des délibérations sans consultations préalables ;

Monsieur le Maire fait part à celui-ci que cela fait 3 ans qu'il ne l'a vu assister à une réunion du Conseil Municipal ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland lui conseille de mettre en pratique l'article 2121-8 du CGCT qui régit l'établissement du règlement intérieur du Conseil Municipal dans les six mois qui suivent son installation s'appliquant jusqu'à l'établissement d'un nouveau règlement pour les communes de 1 000 habitants et plus, pour déterminer la durée de son intervention ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland relève que plusieurs projets ont été votés depuis le Conseil Municipal de 2021 mais n'ont pas abouti. Il mentionne avoir fait l'acquisition d'un terrain pour la construction de la maison de broderie dont l'appel d'offres avait été lancé et saboté à la dernière minute ;

Il demande alors ce qu'il en est de ce projet de création de la maison de broderie ;

Il continue son discours en évoquant l'état du Fort marqué par le passage de l'évènement cyclonique Maria en 2017 ;

Monsieur le Maire rétorque en demandant à celui-ci d'expliquer ce qu'il a fait durant son mandat ;

Il affirme qu'il a acquis un terrain au nom de la commune pour la construction de la nouvelle maison de la broderie ;

Monsieur le Maire lui dit alors que son projet avait été refusé car il était trop coûteux à la commune ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland indique que le coût de son projet était de 300 000 euros ;

Monsieur le Maire réaffirme qu'il était trop coûteux ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland rétorque en disant que si le projet était si coûteux pourquoi alors a-t-il été accompagné pour son appel d'offres et comment 398 000 euros de projet seraient annulés pour une commune comme Vieux-Fort où la broderie a une place importante ;

Madame MONTHOUEL Claudine et Madame TALBOT Rudia appellent au calme ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland revient sur le sujet du CCAS et de l'Anse-Dupuy.  
Madame DELANNAY Marlène indique que les sujets évoqués s'éloignent de l'ordre du jour.  
Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions

Monsieur PLANTIER Emile Rolland commente une situation antérieure subit par les membres du conseil Municipal concernant le fait d'avoir éteint la lumière de la salle alors que certains membres étaient toujours présents.

**3. Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école Auguste FELER de VIEUX-FORT**

Madame DELANNAY Célia, pour raisons professionnelles quitte la salle et donne procuration à Monsieur GELARD Didier.

Il est 10 h 27.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland signale que ladite délibération ne correspond pas à la réalité. Il explique qu'il aimerait savoir si ce remplacement donne suite à un départ à la retraite de l'agent ou si cela est réellement lié à un accroissement d'activité ;

Il illustre ses propos en faisant part de la proportion d'élèves avant, soit 198 auparavant et maintenant, 120 élèves, qui ne justifierait pas l'accroissement d'activité ;

Monsieur GELARD Didier répond qu'il ne dépend pas du nombre de personne mais qu'il s'agit de mettre en place des moyens qui puissent répondre à un besoin.

D'autre part, Monsieur PLANTIER Emile Rolland dit que quand il y a création de poste, il faut en face une décision modificative. Le budget a été voté avec un certain nombre de poste et que cela reste une obligation de la loi. Quand on ajoute des postes il faut une décision modificative qui augmente le taux des charges personnelles ;

Monsieur le Maire répond que le Responsable financier sait faire son travail et qu'il assure l'équilibre budgétaire ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions

**4. Délibération portant adhésion aux missions donnant lieu à remboursement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à poser des questions ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland questionne le Maire, si les agents ont été avertis de cette nouvelle disposition, et aimerait savoir si les organismes locaux ont donné leur avis sur ce remboursement ;

Monsieur le Maire notifie que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CGFPT) a fait des changements auxquels nous n'avons pas à émettre d'avis. La responsabilité quant à ces missions revient au service des Ressources Humaines ;

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre question n'est posée ;

Monsieur le Maire indique que toutes les communes y ont adhéré pour la bonne gestion des carrières des agents de leur collectivité ;

Les membres du Conseil sont amenés à passer au vote ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions ;

**5. Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire justifie la délibération dans la mesure où aucun agent n'a été désigné pour la gestion informatique et électronique de la collectivité ;

Aucune remarque n'est faite par les membres du Conseil ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland explique son abstention n'ayant pas eu connaissance des moyens budgétaires mis en place pour la création de cet emploi.

**6. Délibération portant création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique**

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 13 voix pour, et 3 abstentions.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland réitère son désir d'abstention n'ayant pas, comme pour le point précédent, eu connaissance des moyens budgétaires.

**7. Annulation de la délibération n°2024-14 du 15 avril 2024 portant sur la révision du plan local d'urbanisme**

A la suite de la séance de travail effectuée avec la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Monsieur le Maire propose la délibération portant sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU), le budget ayant déjà été acté ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland interroge Monsieur le Maire sur le fait qu'il ait dit ne désirer annuler le PLU car ayant rencontré les services concernés et le discours d'aujourd'hui est contradictoire. Il souligne l'incohérence de la rencontre avec les acteurs et du maintien de l'annulation du PLU ;

Monsieur le Maire répond que c'est à l'organisme, la DEAL, d'indiquer si c'est obligatoire d'annuler le PLU ;

Ayant rencontré le Directeur, les deux parties ont convenu de l'annulation du PLU en vigueur depuis le 31 juillet 2018 ;

Monsieur le Maire passe au vote ;

La délibération est adoptée à l'unanimité ;

**8. Délibération portant sur le « Marché n°2024- 01 Travaux de réfection de la Route de BEAURIVAGE à VIEUX-FORT »**

Monsieur PLANTIER Emile Rolland interroge sur la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux (DETR) de 2020 dans le plan de financement ;

Monsieur le Maire répond qu'il a fait l'objet d'une réunion avec le Préfet et les services financiers de l'Etat pour développer une autorisation de report ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland assure avoir fait la première demande pour la réparation de la route de Beurivage et revient sur le fait que son parti va voter contre car qu'il y a interdiction d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour ;

Il revient sur un évènement qui s'est déroulé lors de la dernière commission. Il affirme que celle-ci a bien débuté mais ne s'est pas terminée dans les formes ;

Madame MALESPINE Rosie lui répond que lorsque la titulaire est arrivée en retard, la suppléante était devenue titulaire à sa place et que Madame BENOUET, qui remplaçait Monsieur MICHINEAU, a dû partir pour des raisons de santé de son fils ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland indique qu'étant donné que la commission avait déjà commencé, Madame BOURGEOIS Gladys ne devait pas venir puisqu'elle était déjà remplacée par Madame MALESPINE Rosie. Et seules les personnes présentes au début de la commission sont invitées à voter.

Madame MALESPINE Rosie questionne Monsieur PLANTIER sur une trace écrite qui indiquerait qu'elle aurait remplacé Madame BENOUET.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland affirme que Madame MALESPINE a voté ainsi que Madame BOURGEOIS Gladys.

Monsieur le Maire constate qu'aucune interdiction n'est stipulée dans l'arrivée tardive d'un titulaire lors de la commission et que le vote prend compte de ce détail.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland dit qu'il a été mis à la charge du Maire 1500 euros à payer à la commune car il aurait tout fait pour empêcher le commencement de l'école et ajoute qu'à la première instance, trois personnes ont été condamnées à payer 1500 euros à la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cela n'a rien à voir avec l'ordre du jour et décide de passer au vote.

La délibération est adoptée à la majorité avec 13 voix pour, contre 3 voix contre.

**9. Délibération portant sur la modification du plan de financement des travaux de réparation de la Route de BEAURIVAGE**

Monsieur PLANTIER Emile Rolland affirme qu'il n'a pas à contester l'avis de la Préfecture s'agissant du plan de financement. Il fait savoir la période de demande de subvention s'étale sur deux ans.

Monsieur le Maire énonce qu'aucune collectivité ne peut dire qu'elle sera financée par la DETR chaque année. L'Etat peut décider de retenir ou non des projets ;

Le Maire invite à passer au vote ;

La délibération est adoptée à l'unanimité ;

## **10. Questions diverses**

Monsieur PLANTIER Emile Rolland demande la nature du contentieux avec le chantier d'insertion ;

Monsieur le Maire répond qu'il a mis en place le chantier d'insertion mais que les organismes tels que FIDL et KAP Environnement n'ont pas respecté leurs obligations étant donné que le dossier n'avait pas été fait dans les normes ;

Aujourd'hui, l'entreprise FIDL demande que l'opération faite soit payée par la collectivité. Cependant, le Maire affirme que celle-ci n'a pas rempli ses exigences comme le dépôt des dossiers de financement au Conseil Régional et au Conseil Départemental ;

Actuellement des négociations sont en cours avec KAP Environnement pour la disposition de matériel pour le chantier d'insertion.

FIDL n'a pas su gérer l'opération de la collectivité et dépassé son niveau de financement de cette opération ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland tente alors de savoir si la commune a des dettes envers ces sociétés.

Monsieur le Maire affirme que la collectivité de Vieux-Fort doit effectivement envisager de dédommager KAP Environnement pour des travaux réalisés.

Monsieur PLANTIER Emile Rolland questionne le Maire en sa qualité de président de la commission Postale, sur les échos concernant la fermeture de la Poste ;

Monsieur le Maire dit alors à Monsieur PLANTIER qu'il n'a en sa possession aucun élément vérifiable de la fermeture de la Poste ; que grâce à la commission départementale postale, les bureaux de poste que nous possédons actuellement sont toujours maintenus ;

Le Maire met en lumière qu'il a proposé d'envisager un autre fonctionnement ;

Les Agences Postale Communale (APC) remplaceront les bureaux de postes fermés qui aidera à remplir ces missions et qu'au plan national, il a négocié pour qu'il n'y ait pas de fermeture sans qu'il ne puisse y avoir de permanence que les maires doivent assurer avec l'association des maires ;

Proposition qui sera étudiée le 16 juin prochain pour approbation ;

Madame DAVID Linda interroge Monsieur le Maire sur l'existence de nouvelles mesures quant à l'organisation autres que celles mises en place, pour le ramassage des déchets verts et les déchets encombrants ;

Monsieur le Maire répond que ce problème a fait l'objet de discussion avec le CAGSC et qu'en conséquence il y a un autre organisme qui passera mais avec des fréquences de passage différentes, des jours différents et des catégories de déchets différentes ;

Bien que cela ne soit pas une alternative définitive, cela permettrait d'éviter l'accumulation des déchets dans la commune ;

Monsieur PLANTIER Emile Rolland fait savoir au Maire qu'il aurait pu communiquer sur le site de la commune que les conditions de ramassage des déchets ont changé ;

Monsieur le Maire indique qu'il fera le nécessaire à ce sujet, et après avoir épuisé tous les points portés à l'ordre du jour et répondu aux questions diverses, lève la séance ;

Il est 11h07.

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Héric ANDRE. /

Claudine MONTHOUEL. /

